

# Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 29 S'initier aux diagnostics prénatals			
Ancien Code	PAMI3B29SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF3290		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	46 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Christine KNAPCZYK</b> ( <a href="mailto:christine.knapczyk@helha.be">christine.knapczyk@helha.be</a> ) Anne DESTREE ( <a href="mailto:anne.destree@helha.be">anne.destree@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

La démarche diagnostique est une démarche complexe qui nécessite le développement de l'esprit critique à travers la pratique réflexive. Les activités d'apprentissage de cette UE développent les connaissances théoriques et de nombreux exercices pratiques visant la collaboration à l'élaboration des diagnostics prénatals.

Lorsqu'une gestante se trouve confrontée à la possibilité d'une anomalie fœtale, l'expertise, le soutien et l'accompagnement des professionnel·le·s de santé sont essentiels pour l'aider à prendre des décisions éclairées. Dans ce domaine, les sages-femmes en collaboration avec les généticiens et obstétriciens, tant dans leur rôle en diagnostic prénatal que dans l'accompagnement des familles confrontées à la décision d'interrompre une grossesse ou d'accueillir un enfant différent, jouent un rôle crucial. Les étudiantes sages-femmes doivent donc être formées pour fournir une assistance médicale, psychologique et émotionnelle aux familles tout au long du processus de dépistage et de diagnostic prénatal. Pour faire sens, et permettre une bonne expertise, un savoir génétique et une approche de l'embryopathologie sont nécessaires.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide

Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

### Acquis d'apprentissage visés

Développer les compétences nécessaires pour analyser et interpréter les résultats des tests prénataux et comprendre leurs implications pour la santé du fœtus et de la mère.

Communiquer efficacement avec les futurs parents, en leur fournissant des informations claires et compréhensibles sur les risques et les options disponibles.

Se positionner par rapport à une approche pluridisciplinaire dans la gestion des diagnostics prénataux, impliquant des médecins, des sages-femmes, des conseillers génétiques, et d'autres professionnels de santé.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B29SFA	Génétique, embryopathologie et tératologie et AIP dissection	28 h / 2 C
PAMI3B29SFB	Echographie obstétricale (bases) et techniques d'investigation	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B29SFA	Génétique, embryopathologie et tératologie et AIP dissection	20
PAMI3B29SFB	Echographie obstétricale (bases) et techniques d'investigation	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

## 5. Cohérence pédagogique

La cohérence pédagogique entre la génétique, l'embryologie et l'échographie obstétricale repose sur leur interconnexion dans l'étude du développement humain et la détection des anomalies congénitales.

Enseigner ces disciplines de manière intégrée permet aux étudiants de comprendre comment les anomalies génétiques peuvent se manifester au niveau embryologique et comment elles peuvent être détectées par échographie et autres techniques d'investigation. Cela favorise une vision holistique du développement prénatal.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Génétique, embryopathologie et tératologie et AIP dissection			
Ancien Code	15_PAMI3B29SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3291		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	() Anne DESTREE (anne.destree@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage permet l'acquisition de connaissances générales sur le développement de l'embryon humain, la compréhension des mécanismes des malformations foetales et des méthodes d'investigations du bien-être foetal.

La connaissance des principes de base de l'embryologie humaine est indispensable pour pouvoir comprendre les anomalies du développement, les origines des malformations ainsi que les risques liés aux facteurs extérieurs (toxiques divers, infections, assuétudes, etc.). Cette connaissance permettra à la future sage-femme de mieux jouer son rôle dans la prévention et aussi de connaître ses limites lorsqu'elle effectuera des échographies (cadre légal en cours d'élaboration).

L'enseignement de la génétique permet l'acquisition de connaissances de base pour comprendre les mécanismes de transmission des maladies génétiques et des éléments du diagnostic anténatal.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Embryologie et développement du fœtus:

Définir l'embryopathologie. Décrire les étapes critiques du développement embryonnaire et les périodes de vulnérabilité aux agents tératogènes.

Identifier les agents tératogènes courants (médicaments, infections, substances chimiques) et leurs effets sur le développement embryonnaire.

Analyser les interactions entre les facteurs génétiques et environnementaux dans la survenue des anomalies congénitales.

Analyser des études de cas pour appliquer les connaissances théoriques à des situations cliniques réelles.

Génétique

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

Comprendre les principales causes de maladies génétiques, les modes de transmission, les méthodes diagnostiques en relation avec leur future profession de sage-femme, de cerner les implications éthiques en lien avec le diagnostic prénatal.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Embryologie et développement du foetus: rappel des principaux mécanisme de développement embryonnaire et foetal, les malformations et aberrations les plus courantes, exemples concrets foetopathologie dans le dépistage et le diagnostic

Génétique: Les principales causes des maladies génétiques , leurs modes de transmission, leurs méthodes diagnostiques.

· La consultation de génétique : Indications et déroulement d'une consultation de génétique, prise en charge des patients et soutien psychosocial.

### Démarches d'apprentissage

Embryologie : au travers du cours et des séances pratiques, l'étudiant(e) devra pouvoir faire le lien entre l'embryologie et leurs futures responsabilités comme sage-femme : rôle dans la prévention (alcool, tabac et autres tératogènes potentiels), rôle dans le suivi de la grossesse, rôle d'information pour la mère.

Génétique :

L'étudiant sera capable de Comprendre les principales causes de maladies génétiques, les modes de transmission, les méthodes diagnostiques en relation avec leur future profession de sage-femme, de cerner les implications éthiques en lien avec le diagnostic prénatal.

L'étudiant sera mis en situation : élaboration d'arbres généalogiques, analyses de situations cliniques et d'exemples.

L'étudiant devra réaliser un travail de groupe original autour d'un thème particulier en intégrant la symptomatologie, la physiopathologie, le diagnostic, la prise en charge médicale et le soutien psycho-social

### Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses à la demande l'étudiant

### Sources et références

Sites à consulter: EUROCAT, The teratology Society, Briggs drugs in pregnancy and lactation, CRAT, Medlineplus Genetics, ACOG Genetics Guidelines, Genereviews , OMIM

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PP de l'enseignant à compléter par les notes prises au cours

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Embryologie et tératologie et génétique: Examen écrit en juin pour l'embryologie. Pour la génétique : Travail écrit de groupe et présentation orale. Présence obligatoire au cours est requise pour la présentation du travail. Présentation lors du dernier cours.

En seconde session pour génétique: Travail écrit (thème à définir avec l'étudiante) à déposer sur connected le 1er jour de la session. Si présence au cours non honorée--> pas de possibilité d'examen ou de représentation du travail.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Echographie obstétricale (bases) et techniques d'investigation			
Ancien Code	15_PAMI3B29SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3292		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le diagnostic prénatal (DPN) sert à diagnostiquer chez le fœtus des maladies particulièrement graves d'origine génétique, infectieuse ou autre, ou des malformations anatomiques, et d'en préciser le pronostic.

La sage-femme a un rôle autonome dans le dépistage prénatal, tant dans la prise en charge du suivi de grossesse que dans la prescription d'examen complémentaire, comme le dépistage combiné de la T21 ou les échographies de contrôle de routine. Dès lors que ce dépistage prénatal détecte une anomalie, dès lors que le suivi de grossesse à risque est hors du circuit classique eutocique, la sage-femme assiste le spécialiste dans le diagnostic prénatal avec une prise en charge spécialisée, pour confirmer puis affiner le diagnostic. Quelque soit le contexte de la grossesse, la sage-femme accompagne les couples dans cette période pré-natale, et se doit de garder une expertise dans ses connaissances s'y rapportant.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Respect des Normes Professionnelles et Éthiques

Démontrer le respect des normes professionnelles, éthiques et déontologiques dans le cadre du diagnostic prénatal.

Reconnaissance des Limites de Compétence

Reconnaître les limites de son champ de compétences et consulter des professionnels de la santé agréés lorsque les hypothèses diagnostiques ou les examens complémentaires dépassent ses compétences.

Analyse Critique des Nouvelles Technologies

Analyser de manière critique l'utilisation et l'impact des nouvelles technologies de santé dans le cadre des compétences de la sage-femme.

Aide à la Prise de Décision Éclairée

Aider le patient partenaire à prendre des décisions éclairées concernant le choix des dépistages, des examens complémentaires et les décisions possibles en cas de diagnostic prénatal complexe.

Décision et Orientation en Cas d'Anomalies

Décider s'il est nécessaire d'effectuer des évaluations ou des examens supplémentaires et orienter la mère en cas de détection d'anomalies ou de variations par rapport à la normale.

Information et Soutien Éthique

Fournir des informations sur les problèmes pouvant être détectés par des tests prénataux invasifs ou non invasifs et soutenir la réflexion et la prise de décision éthiques.

Rédaction et Interprétation des Demandes d'Examen

Savoir rédiger une demande d'examen complémentaire, en particulier pour une échographie, et savoir lire et interpréter les résultats.

Compréhension des Images Échographiques

Comprendre les principales images échographiques, telles que l'évaluation de la taille du fœtus, le volume du liquide amniotique, la position du fœtus et son activité.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Partie 1 : place de l'Échographie obstétricale (bases) et des techniques d'investigation

- Historique
- Examen de routine
- Diagnostic prénatal
- Le diagnostic préimplantatoire (DPI)
- Thérapie fœtale
- Perspective d'avenir : IRM cérébral fœtal, ...
- 

Partie 2 : compétence de la sage-femme

- Rôle autonome
- Assistance échographie classique : conduite de la consultation de l'anamnèse à l'écho
- Assistance aux modes d'exploration (PLA, Amniocentèse, etc...)

Partie 3 :

- Bases physiques du principe de l'échographie et du doppler
- Limite de l'examen (logistique et éthique)

Partie 4 : initiation à la lecture des images échographique physiologique

- Premier trimestre, écho de datation et écho vaginale
- Biométrie au Deuxième et troisième trimestre
- L'examen du fœtus : indice de bien être fœtal , position , exemple d'observation morphologique (organes principaux)
- Imageries du placenta, du cordon, du LA

Partie 5 : grossesse particulière

#### Démarches d'apprentissage

Exposé magistral

Prise de note

Diffusion et étude d'images

Etude de cas clinique

Mise en situation pratique (prescription et annonce de résultats)

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de poser des questions à l'enseignant

Complément d'exercice de lecture d'image échographique en ligne .

#### Sources et références

##### ouvrage de référence

Échographie En Pratique Obstétricale 6<sup>e</sup> ÉDITION (2021)

<https://archive.org/details/echographie-en-pratique-obstetrical-6e-dition-2021>, opensource

Citation des sources et bibliographe sera disponible sur le support de cours

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :



Power point

document de prescription et comptes-rendu d'examen

Tout support diffusé par l'enseignant lors des cours, particulièrement images échographiques, issues du web, libres de droit

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit comprenant :

- des questions théoriques
- une analyse de situation avec proposition de prescription d'examen
- des interprétations d'image échographique de routine
- une question éthique sur un cas exploré en cours

À l'issue du cours, les savoirs fondamentaux par chapitre sont postés dans la première section du cours.

Toute réponse erronée ou absence de réponse à une question s'y rapportant entraîne une note inférieure à 8/20 à l'AA.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).